

86/193 DU 1er/02/86

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° /INTERPRE.DGPF.DGSC. 11

Portant intégration et nomination de
Monsieur KINZA Emmanuel dans les
cadres de la catégorie A. hiérarchie
I des Services Techniques (Série
Rural).-

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 07/6/84 du 7.12.84 portant ratifica-
tion de l'ordonnance n° 049/84 du 23.8.84 portant modifica-
tion de certaines dispositions de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/EF du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques
(/u le décret n° 62/130/EF du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/EF du 5.7.62 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/EF du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/EF du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/EF-RL du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires
notamment en son article 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/EF du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomina-
tion du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organi-
sation des intérieurs des Membres du Gouvernement ;

.../...

(/u le décret n°85/260 du 3.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

D E C R E T

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.60 susvisé, Monsieur MKINZI Emmanuel, né le 20 Mars 1956 à Kinshasa, titulaire du diplôme d'Ingénieur de l'Equipement Rural (Option : Génie Rural), obtenu à l'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural de Ouagadougou (haute Volta), est intégré dans les cadres de la catégorie "Hiérarchie M & S Services Techniques (Génie Rural)" et nommé au grade d'Ingénieur du Génie Rural stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et Energie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 1er FÉVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MINISTRE.-

- Angé Blouard POUGUI.-

AFFILIATIONS :

JORPC.....1
DGFE/DGFC.....3
DGFP/BST.....2
D.G.B.....3
D.C.F.....1
M.H.B.....2
INTER.....1
SGCM/BC.....2./